

*Impôt sur le revenu*

La Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon a également contacté le ministre d'État aux Mines. On lui a signalé qu'à elle seule cette mesure avait permis à Revenu Canada de mettre la main sur 600 millions de dollars que ces compagnies et actionnaires auraient touchés une fois ces options converties en actions des compagnies minières qui seraient nées de ces petites entreprises de prospection.

En fait, ces changements vont totalement à l'encontre des principes énoncés dans la politique du ministre. Ils nuisent au développement du secteur minier. En fait, la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon a souligné qu'au lieu de soutenir l'industrie minière au moment où elle a besoin d'aide, le gouvernement lui rend la vie encore plus difficile.

La transformation d'une petite compagnie minière en compagnie exploitante pose certains problèmes. Dans son budget du 12 novembre, le gouvernement laissait entendre que cette transaction serait assujettie à l'impôt sur les gains en capital. Il a maintenant compris que l'idée n'était pas si bonne. Néanmoins, il n'est pas prêt à annuler cette mesure. Un comité spécial va l'étudier pendant encore plusieurs mois.

La plupart des mesures présentées dans le budget du 12 novembre 1981 posent également un gros problème à cet égard. Elles n'ont jamais été annulées. La plupart d'entre elles sont étudiées en long et en large. Pendant ce temps-là, les investisseurs et les compagnies hésitent énormément à risquer leur argent et à prendre de l'expansion, car ils ignorent quelles seront les règles du jeu dans un ou deux ans. Les régimes d'épargne-retraite tels que les IAAC, les REER, et les régimes enregistrés de partage des profits ont également beaucoup d'importance pour un grand nombre de nos électeurs. Le mécanisme proposé par le ministre des Finances (M. Lalonde) pour remplacer les contrats de rente d'étalement du revenu oblige de nombreux investisseurs à payer des impôts supplémentaires sur des revenus qu'ils n'ont pas encore touchés.

Je vois que mon temps de parole s'achève. Je tiens seulement à dire que tant que nous pourrions étudier cette importante mesure à la Chambre, nous devons continuer à signaler les lacunes qui ont des conséquences très néfastes sur notre économie.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je ne me suis pas levé dans le but d'interroger mon collègue. Aviez-vous l'intention de donner aux députés l'occasion de poser des questions?

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je remercie le député. Le nouveau Règlement pose un problème à la présidence, qui doit déterminer si les députés se lèvent dans le but de poser des questions ou de poursuivre le débat. Je pourrais peut-être demander s'il y a des députés qui désirent poser des questions ou formuler des commentaires. Sinon, j'accorderai la parole au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) qui poursuivra le débat.

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis enfin l'occasion de formuler quelques brèves observations sur le bill C-139. Je crois qu'il sera utile de passer en revue la succession des événements qui a finalement abouti à la présentation de ce projet de loi à la Chambre des communes, après une controverse de 15 mois.

Les députés se rappelleront qu'en novembre 1981 le ministre des Finances de l'époque, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), a présenté un budget qui ne convenait absolument pas dans la conjoncture. Ce budget n'a fait qu'aggraver la récession qu'avaient déjà provoquée les efforts de ses collègues du cabinet. Il a provoqué un tollé de protestations partout au pays, parmi les agriculteurs, les employés, les milieux de la petite entreprise, qui étaient tous durement frappés par ce budget catastrophique.

Les députés se rappelleront également que le ministre, dans un geste presque sans précédent, s'est présenté à la Chambre en décembre 1981 et a fait une déclaration à l'appel des motions; il a alors retiré plusieurs mesures du budget qui étaient absolument inopportunes et qui allaient dans le sens contraire de ce qu'il fallait faire pour revigorer l'économie canadienne. Tout au long du printemps 1982, et de nouveau en juillet, le gouvernement a continué de battre en retraite. Assumant nos responsabilités de députés de l'opposition, nous avons envoyé environ 65 membres du parti progressiste conservateur sillonner le Canada pour entendre les doléances de la population. Nous avons reçu des mémoires de plusieurs dizaines de parties intéressées, y compris des particuliers, des syndicats et des représentants des milieux des affaires. Nous avons recueilli un échantillon d'opinions très représentatif de la population, ce que le ministre des Finances avait négligé de faire. A la suite des pressions exercées par le parti progressiste conservateur, le budget a subi plusieurs révisions.

Puis, à l'automne de l'année dernière, nous avons assisté à un spectacle extraordinaire, un remaniement du cabinet. Le premier ministre (M. Trudeau) de retour d'une enquête très poussée dans l'ouest du Canada, qu'il avait parcouru à bord d'un train privé, a remanié son cabinet. Je signale que c'est à la suite de ce remaniement que celui qui était alors ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est devenu ministre des Finances. Dans ma circonscription, plusieurs centaines de mes électeurs sont des agriculteurs. L'un d'eux m'a fait remarquer que le remaniement ressemblait pas mal à la rotation des cultures dans un champ stérile. Quoi qu'il en soit, l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde) a consolidé sa réputation pendant tout l'automne en consultant le milieu des affaires et en supprimant des mesures qui avaient été annoncées par son collègue l'ancien ministre des Finances. C'était une façon plutôt inhabituelle de se bâtir une réputation politique, mais nous, dans l'opposition, nous comprenions fort bien que le ministre des Finances s'efforçait de réparer les dégâts de l'ancien ministre.

● (1750)

C'est à ce moment-là qu'intervient le bill C-139. Après 15 mois, le gouvernement avait enfin traduit un budget catastrophique en projets de loi que nous pouvons débattre à la Chambre des communes. Tout au long de cette période de 15 mois, nous avons nagé dans la plus grande incertitude. Mes collègues qui sont comptables ou avocats se retrouvent dans une situation inconfortable: ils sont incapables de conseiller leurs clients avec la moindre certitude. Ce retard est inacceptable pour les Canadiens.